



PROGRAMME DE MENTORAT DES OFFICIELS DU HOCKEY CANADIEN

MANUEL DES RESSOURCES

Produit en août 2001

© Association canadienne de hockey

REMERCIEMENTS

L'Association canadienne de hockey désire remercier les personnes suivantes pour leur aide à préparer et éditer ce matériel.

Norm Dueck, responsable des officiels, Association canadienne de hockey

Docteur Maurice Roy, arbitre en chef, Association canadienne de hockey

Bill Blackwell, Association de hockey du district d'Ottawa

Ryan Galloway, Hockey Manitoba

Gerard Hayes, Association de hockey amateur de la Colombie-Britannique

Johnny Miskey, Association canadienne de hockey

Ray Moorehead, Hockey Nouvelle-Écosse

Don Roberts, Hockey Alberta

Steve Smith, Hockey Nouvelle-Écosse

Wes Smith, Association de hockey de la Saskatchewan

Dean Ziegler, Hockey Alberta

Ce guide-ressources est disponible en format électronique auprès du responsable des officiels de l'Association canadienne de hockey. Veuillez communiquer avec lui par courriel à tanderson@hockeycanada.ca ou lui téléphoner au 403-777-4587.

Les renseignements présentés dans ce guide-ressource sont extraits d'une vaste gamme d'ouvrages sur le sport et les affaires. Tout a été fait pour indiquer la source des renseignements. Ce guide est aussi une compilation d'ouvrages conçus par un grand nombre de personnes-ressources du monde du sport. Nous désirons remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce matériel.

© Copyright 2000 Association canadienne de hockey

Tous droits réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite, emmagasinée ou transmise sous quelque forme que ce soit ou par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore ou autre, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Une copie de ce document a été déposée au Centre de documentation pour le sport (SIRC) à Ottawa, Ontario, Canada.

AVANT-PROPOS

L'Association canadienne de hockey, commençant avec la saison de hockey 2003-2004, a approuvé un programme national de mentorat des officiels. Je suis d'avis que la mise en œuvre de ce programme sera l'un des moments-clés de notre sport. Depuis des années, les gens du monde du hockey discutent de faire quelque chose pour améliorer notre sport et, pendant toutes ces discussions, le sujet dominant était celui d'un arbitrage amélioré. Toutefois, le hockey n'a jamais manifesté le désir collectif d'adopter les changements nécessaires. Les temps ont changé. Il n'y a plus d'excuses. Le mentorat est en réalité l'outil idéal pour réaliser toutes ces idées dont nous avons parlé au fil des ans.

Si je vous demandais de définir le mentorat, je suis certain que plusieurs d'entre vous auraient de la difficulté à trouver une réponse immédiate. Toutefois, si je vous demandais si vous avez eu des mentors dans votre vie, la plupart d'entre vous n'auraient aucune difficulté à dresser une liste. Parents, professeurs, officiels, collègues de travail, tous, nous avons eu des mentors qui ont su nous diriger sur le chemin de la vie.

Les mentors sont habituellement des gens qui ont fait un pas de plus pour nous aider à nous améliorer dans les tâches les plus simples comme dans les plus complexes. Plusieurs d'entre eux ne savent peut-être même pas que nous les considérons comme mentors. Souvent, ces personnes ne réalisent pas l'impact qu'elles ont eu sur notre vie.

Je pense qu'il est aussi juste de dire que la personne qui bénéficie du mentorat est en mesure de déterminer si une autre personne est son mentor ou non. Après tout, il semble logique, compte tenu de la nature de la relation, que ce soit la personne qui profite de la sagesse et des conseils de l'autre qui détermine si cette personne a poussé la relation au-delà de la norme au point d'être reconnue comme mentor.

Je crois que la grande majorité de nos officiels seront enchantés de pouvoir compter sur une personne-ressource pour les aider dans leur tâche. De plus, je crois que ce programme facilitera le recrutement de nouveaux officiels, car ils sauront que quelqu'un sera là pour guider leur développement en tant qu'officiel.

Le défi que doit relever le hockey ne se limite pas à aider les officiels à devenir de meilleurs officiels. Si vous demandez aux officiels ce qu'ils détestent le plus de leur travail, ils vous diront sans doute que l'abus auquel ils doivent faire face est un facteur important qui les force souvent à quitter le sport.

Si cela est vrai, que faisons-nous pour aider les officiels à surmonter ou à composer avec cette situation ?

Aujourd'hui, à moins qu'un officiel ne soit capable de développer son propre réseau de soutien, il est incapable de relever les défis que le sport présente. Les officiels ont plus que jamais besoin d'un appui et d'une formation continue qui ne peuvent être offerts lors d'un stage pour les officiels. Un mentor peut accomplir cette tâche en plus d'apporter un appui lorsque les temps sont difficiles.

Si nous pouvons offrir de l'aide et des occasions d'apprentissage à ces entraîneurs pendant les premières années cruciales, lorsqu'ils apprennent de quoi s'agit leur travail, nous aurons de meilleurs officiels. Ils demeureront parmi nous plus longtemps et prendront plus de plaisir à accomplir leur tâche. En bout de ligne, les participants profiteront d'un arbitrage de plus grande qualité.

Je souhaite du succès à tous les mentors dans leur rôle. Non seulement leur rôle est-il important, mais il est vital à tous les officiels qui s'adonnent à ce grand sport. L'ACH demande à tous de passer à l'action. Nous avons discuté de notre objectif ; il faut maintenant mettre tout en œuvre pour l'atteindre. Au nom des 33 000 officiels inscrits, je vous remercie de votre engagement à l'amélioration de notre sport. Je crois fermement qu'avec le temps, nous pourrons tous affirmer qu'il s'agit du plus important point lié au développement jamais abordé par le Programme des officiels du hockey canadien et que nous pourrons être fiers d'avoir pris part à cette révolution dans notre sport.

L'arbitre en chef de l'Association canadienne de hockey,

Docteur Maurice Roy

*Si vous désirez un an de prospérité,
cultivez le grain.
Si vous désirez dix ans de prospérité,
cultivez les arbres,
Si vous désirez cent ans de prospérité,
cultivez les gens.*

Ancien proverbe chinois

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
1.0 INTRODUCTION	
1.1 Définitions.....	
1.2 But du programme	
1.3 Le mentorat par opposition à la supervision	
1.4 Structure du programme.....	
1.5 Appui à la formation des officiels-conseils	
2.0 DESCRIPTION DU PROGRAMME	
2.1 Modèle de présentation	
2.2 Formation	
2.3 Ressources	
2.4 Évaluation.....	
3.0 LE PROGRAMME	
3.1 Survol	
3.2 Modèle de base	
3.3 Variantes du modèle de base	
3.4 Autres ressources sur le mentorat	
3.5 Questions de sexe	
3.6 Compensation	
3.7 clubdesarbitres.com	
3.8 Sommaire	
4.0 COMPÉTENCES	
4.1 Le mentor	
4.2 Le protégé	
5.0 RESSOURCES POUR LA GESTION DU PROGRAMME	
5.1 Exemple d'une lettre d'information à l'association de hockey mineur	
5.2 Exemple d'une lettre d'information au mentor	
5.3 Exemple d'une lettre d'information au protégé	
5.4 Exemple d'une lettre d'information aux parents du protégé.....	
5.5 Exemple d'un formulaire des objectifs d'avant-match du protégé.....	
5.6 Exemple d'un formulaire du rapport d'après-match du mentor	
5.7 Formulaire d'évaluation du PMOHC	
5.8 Vidéothèque du PMOHC	
5.9 Description du programme avec des appareils émetteurs-récepteurs	
5.10 Exemple d'un tableau pour suivre les mentors et les protégés	
5.11 Plan personnel de développement de l'officiel	
5.12 Révision	
5.13 Coordonnés des personnes-ressources des branches	
6.0 SOMMAIRE ET POINTS-CLÉS	

1.0 INTRODUCTION

Le programme de mentorat des officiels du hockey canadien (PMOHC) est un programme éducatif développé par l'Association canadienne de hockey. Le programme se veut d'abord un effort collectif devant être géré par le hockey mineur en collaboration avec l'association de hockey mineur et l'association locale des officiels. Lorsque cela est possible, l'appui de la branche de l'ACH permettra un mentorat suivi et efficace des officiels des niveaux récréatif, développement et de la haute performance afin qu'ils acquièrent les habiletés nécessaires pour devenir des enseignants, des chefs de file et des organisateurs efficaces. Bien que l'accent sera principalement placé sur les officiels qui en sont à leurs premiers pas dans leur carrière d'officiel, les avantages devraient perdurer tout au long de leur carrière. Les entraîneurs, officiels, parents et surtout les joueurs profiteront tous du PMOHC.

1.1 Définitions

Mentor... Un conseiller inspirant confiance et respect, ayant acquis de l'expérience et des apprentissages qui incite le protégé en développement à acquérir des connaissances, des habiletés et de la sagesse.

Protégé... Une personne qui est réceptive aux conseils dans la poursuite de ses aspirations en vue d'acquérir des connaissances, des habiletés et de la sagesse.

Mentorat... Le mentorat est un processus de collaboration qui conseille, guide et aide un protégé à acquérir et développer des connaissances, des habiletés et de la sagesse auprès d'un mentor d'expérience inspirant confiance et respect.

Les avantages du mentorat ... Il fournit aux officiels les habiletés, les connaissances et l'appui nécessaires pour promouvoir et maintenir des niveaux de rendement plus élevés dans le monde de l'arbitrage.

1.2 But du programme

Le but de ce programme est de fournir des occasions de mentorat aux officiels. L'accent sera surtout placé sur les jeunes officiels sans expérience (à leurs premières années dans l'arbitrage) affectés au hockey novice et atome en vertu du système à deux officiels. Il est possible d'adapter le programme pour répondre aux besoins du programme local et du coordonnateur du programme. Le mentorat peut prendre plusieurs formes. Toutefois, le mentorat des officiels de tous les niveaux, et plus particulièrement au hockey mineur, est la clé de l'amélioration et de la croissance future de l'arbitrage au Canada. Le résultat final sera un meilleur développement des habiletés liées à l'arbitrage grâce à la mise en œuvre d'un programme national de mentorat des officiels. Par conséquent, lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003, le conseil d'administration de l'Association canadienne de hockey a unanimement approuvé la création et la mise en œuvre du programme national de mentorat des officiels pour favoriser la croissance future du développement de l'arbitrage au Canada.

Guide-ressource du mentor

Ce guide-ressource doit être vu comme un travail en cours. Il trace les grandes lignes d'un programme national de mentorat des officiels efficace et sensé, mais ne doit pas être pris comme une ressource exhaustive visant toutes les situations et tous les milieux pouvant avoir trait au mentorat.

Ce guide-ressource du PMOHC a été conçu pour appuyer les branches de l'ACH lors de la présentation du PMOHC dans leur province ou territoire. Lorsqu'elle est disponible, les branches peuvent demander l'aide de l'ACH pour la présentation du programme. Le Programme des officiels du hockey canadien a préparé les politiques et les procédures présentées dans ce document.

Toute régularisation du matériel-ressource contenu dans les présentes exige que la branche qui désire apporter cette régularisation présente une demande écrite au directeur du développement de l'ACH. La demande de la branche sera ensuite soumise à l'étude des membres du comité des officiels de l'ACH. La recommandation pour la modification du document ou l'ajout de matériel doit être approuvée par le conseil de développement du hockey de l'ACH.

1.3 Le mentorat par opposition à la supervision

Certains administrateurs et officiels du hockey ont demandé : « Quelle est la différence entre le programme de supervision du POHC qui est en vigueur depuis plusieurs années et le Programme de mentorat des officiels ? » Afin d'élucider la situation, les définitions suivantes ont été mises de l'avant :

MENTORAT : méthode informelle pour promouvoir une relation continue dans le but de permettre la croissance personnelle à l'égard des rôles et responsabilités d'un officiel

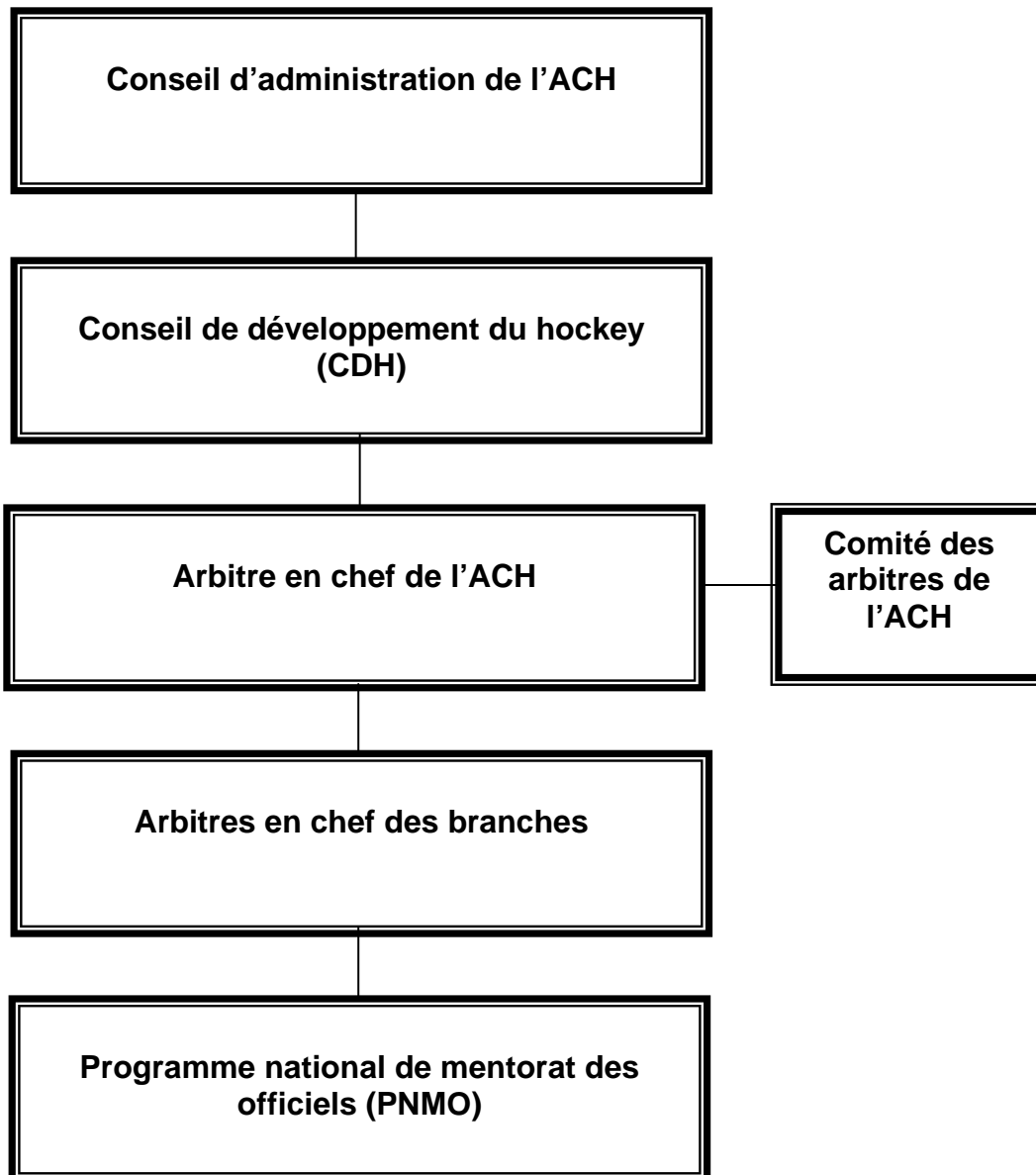
SUPERVISION : outil formel d'évaluation et de développement pour évaluer les habiletés et les capacités d'un officiel

« Un vrai maître n'est pas celui avec le plus d'élèves, mais celui formant le plus de maîtres. Un vrai chef de file n'est pas celui avec le plus de protégés, mais celui formant le plus de chefs de file..»

- Neale Donald Walsch

1.4 Structure du programme

Organigramme du PMOHC



Dans l'organigramme de l'ACH, la direction et le développement du PMOHC relèvent du comité des arbitres de l'ACH qui siège en tant que comité de travail au conseil de développement du hockey (CDH). Le programme relève du président du comité des arbitres de l'ACH et sa gestion quotidienne est assurée par le responsable des officiels.

1.5 Appui à la formation des officiels-conseils

La présentation du PMOHC pour la formation des officiels-conseils bénévoles a été conçue de façon à utiliser l'infrastructure nationale et de la branche en existence depuis plusieurs années. Les responsabilités de l'ACH, de la branche et de l'association de hockey mineur sont :

Association canadienne de hockey :

Développer, promouvoir et préparer les ressources nécessaires au PMOHC

Appuyer les branches, lorsque cela est nécessaire, pour la présentation du PMOHC

Effectuer une évaluation nationale continue du PMOHC

Effectuer continuellement des recherches dans le domaine du mentorat

Gérer un site Web voué au mentorat et au développement global de l'officiel (www.clubdesofficiels.com)

Branche :

Identifier un coordonnateur pour le PMOHC

Offrir une formation aux titulaires des branches pour le PMOHC

Présenter le PMOHC au sein de la branche, y compris l'administration complète du programme

Aider à l'évaluation du PMOHC

Aider à l'identification des « meilleures mises en pratique » de mentorat au sein de la branche

Identifier et gérer les critères de sélection et le recrutement des officiels-conseils

Appuyer les officiels-conseils de diverses façons

Association de hockey mineur :

Permettre à l'association locale des officiels de gérer le programme au niveau local

Appuyer l'association locale des officiels dans l'exécution du programme

Fournir des rétroactions et aider à l'évaluation du PMOHC

2.0 DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Modèle de présentation

La présentation du PMOHC peut varier d'une branche de l'ACH à une autre. La responsabilité de la présentation du PMOHC reposera surtout auprès de l'association des officiels du hockey mineur en collaboration avec l'association locale de hockey mineur. Les ressources humaines et physiques disponibles à ces associations locales peuvent donc varier.

À cette fin le PMOHC est présenté sous sa forme la plus simple. Des renseignements supplémentaires sont fournis pour bâtir et améliorer le programme.

Un appui est aussi disponible auprès de la branche et de l'ACH.

2.2 Formation

Consultez votre branche pour savoir si elle offre la formation des mentors. Ceci étant dit, des officiels en poste, d'anciens officiels, des chefs communautaires et toute autre personne intéressée peuvent apporter un appui et une formation aux officiels plus jeunes selon leurs habiletés et leur expérience. Voici un aperçu de quelques-unes des attentes que les mentors et les protégés devraient avoir ainsi que certaines des responsabilités qu'ils doivent assumer.

Le mentor

Le mentor devra puiser dans des propres expériences pour guider et encourager un officiel en développement. Voici quelques-uns des sujets qu'il devra peut-être aborder :

- L'importance d'un arbitrage de qualité pour le développement des athlètes et des programmes sportifs.
- Le processus de l'arbitrage : qu'est-ce que l'arbitrage compétent ?
- Les valeurs et les attitudes qui démontrent du respect pour les athlètes et le sport en tant qu'institution.
- Une structure qui aide le protégé à développer une réflexion critique et à prendre des décisions éclairées.
- Une panoplie de renseignements sur la science et l'art de l'arbitrage.
- La dimension humaine de l'arbitrage.
- Des renseignements techniques et tactiques pour élargir le champ de connaissances du protégé.
- Les objectifs nécessaires à l'avancement.

Il est aussi crucial que le mentor fournisse, en tout temps, des rétroactions constructives et positives. Les jeunes officiels sans expérience doivent travailler dans un milieu qui leur

permet de commettre des erreurs et d'apprendre de ces erreurs plutôt que de subir une critique négative pour leurs erreurs. Veillez à ce que les mentors que vous choisissez pour participer à ce programme adoptent l'attitude et l'état d'esprit appropriés au poste.

Responsabilités

Un officiel-conseil apporte au protégé :

- Vision et perspicacité
- Conseils
- Appui et encouragement
- Confiance en soi et une meilleure estime de soi
- Plans pour le contrôle des erreurs et des crises
- Une référence fiable en tant que modèle
- Des tâches qui défieront ses croyances actuelles
- Des occasions de réfléchir, de façon critique, sur des sujets et des situations, de prendre des décisions objectives et de développer une excellente éthique du travail
- Des rétroactions constructives et une analyse critique

Le protégé

Un protégé est quelqu'un qui fait preuve du désir, de l'engagement et de l'initiative nécessaires pour élargir et développer son expertise et ses objectifs de carrière en écoutant un conseiller en qui il a confiance, en apprenant de lui et en travaillant auprès de lui.

Responsabilités

Les responsabilités du protégé peuvent inclure :

- Dévouement envers l'amélioration de ses connaissances et de sa compétence actuelles
- Évaluation de ses besoins individuels et de ses capacités actuelles
- Dresser un plan personnel de développement de l'arbitrage
- Prendre l'initiative de son propre développement
- Participer activement à la relation de mentorat
- Tirer pleinement profit de la formation et de l'aide offertes
- Être prêt à accepter et à suivre les conseils du mentor
- Respecter les règles visant la confidentialité
- Développer et utiliser les habiletés propres à l'éthique et la conduite professionnelles.

*« Le professeur médiocre dit
Le bon professeur explique
L'excellent professeur démontre
Le grand professeur inspire. »*

- William Ward

2.3 Ressources

Les ressources à la disposition du coordonnateur du PMOHC sont :

- Guide-ressource officiel du PMOHC
- Vidéo promotionnelle du PMOHC*
- Vidéos du POHC – veuillez vous reporter à la rubrique 5.8 pour la liste des vidéos disponibles

* En voie de développement par l'ACH pendant la saison 2002-2003

2.4 Évaluation

Puisque le PMOHC est un nouveau programme de l'ACH et ses branches, il est essentiel que toutes ses composantes soient évaluées pour permettre son amélioration. Un formulaire d'évaluation (veuillez vous reporter à la rubrique 5.7) a été conçu pour être utilisé par le coordonnateur du PMOHC. Les données recueillies devraient être transmises au coordonnateur du mentorat de la branche ou à l'arbitre en chef ainsi qu'au responsable des officiels de l'ACH. Ces renseignements devraient servir de guide pour les améliorations futures de la formation des mentors.

*« Le nombre d'heures pendant lesquelles vous vous entraînez
importe moins que la façon dont vous vous entraînez »*

- Lloyd Percival

3.0 LE PROGRAMME

3.1 Survol

Les directives suivantes ont été préparées pour aider le coordonnateur local du PMOHC dans la promotion, la présentation, la communication et le suivi de la formation du PMOHC au sein de la structure de la branche. Si vous voulez procéder à la mise en œuvre d'un programme de mentorat dans votre association de hockey mineur ou communauté, voici les grandes lignes des démarches à entreprendre :

- Recevoir l'approbation de votre branche pour gérer un programme de mentorat
- Choisir un coordonnateur pour superviser tous les aspects du programme
- Transmettre, à votre association de hockey mineur (AHM), une trousse décrivant le PMOHC et obtenir l'approbation pour gérer le programme localement par l'entremise de votre AHM locale. S'assurer que les entraîneurs sont au courant du programme et qu'ils appuient sa mise en place.
- Demander, parmi les officiels en poste, des candidats pour devenir officiels-conseils bénévoles
- Fournir, aux candidats voulant devenir officiels-conseils, un aperçu du programme et des rôles et responsabilités qu'ils devront assumer
- Fournir, aux protégés, un aperçu du programme et des attentes et responsabilités du protégé
- Fournir une description du programme aux parents des protégés

3.2. Le modèle de base

La majorité des programmes de mentorat exploités d'une façon « non officielle » dans plusieurs régions du pays, ont eu recours à ce qui est souvent connu sous le nom de « PROGRAMME DE SUIVI ». Tel que cela a été mentionné auparavant, pour que ce programme réussisse, vous devez nommer un coordonnateur du programme pour en administrer et gérer tous les aspects. Selon la structure de votre programme local, il pourrait s'agir d'un bénévole qui n'est pas officiel, du responsable de l'affectation, de l'arbitre en chef local ou d'un officiel senior. Voici une liste des éléments qu'un coordonnateur aura peut-être à faire ou à superviser :

- ___ Trouver des mentors, fournir des renseignements écrits sur le programme et organiser une séance d'information avant la saison pour expliquer les détails
- ___ Déterminer quels officiels pourraient profiter du mentorat
- ___ Déléguer des mentors aux matchs auxquels les protégés sont affectés
- ___ Suivre les matchs auxquels les mentors sont affectés. Veuillez vous reporter à la rubrique 5.10 pour un exemple d'un tableau permettant de suivre les mentors et les protégés

- ___ Suivre les matchs pour lesquels les protégés ont joui du mentorat. Veuillez vous reporter à la rubrique 5.10 pour un exemple d'un tableau
- ___ Recueillir les rapports d'après-match des mentors
- ___ Remplir le formulaire d'évaluation à la fin de la saison

PLANIFICATION ET PRÉPARATION PRÉSAISON :

Avant le début de la saison, tous les officiels seniors et les autres bénévoles participant au mentorat doivent assister à une réunion dont l'objectif est de clarifier les rôles. Cette réunion ne doit pas nécessairement être longue, mais elle doit aborder, en détail, le déroulement du programme, les objectifs visés et le comportement du mentor sur la glace. Veuillez vous reporter à la rubrique 5.2 pour une description écrite des programmes pouvant être remise aux mentors ou lors de réunions pour déclencher des discussions.

À L'ARÉNA

Voici un exemple de comment pourrait fonctionner un programme « de suivi » lors d'un match auquel ont été affectés deux jeunes officiels sans expérience et un mentor. Des variantes de ce programme seront discutées plus loin dans ce guide-ressource.

Avant-match

Avant le match, le mentor devrait passer quelques minutes à parler aux jeunes officiels dans le vestiaire, discutant de leur progrès et du plaisir qu'ils prennent à agir comme officiels. Le mentor peut aussi reprendre quelques procédures ou règles de positionnement avant de faire un bref discours sur la motivation, le désir, etc.

Sur la glace

Le mentor ira ensuite sur la glace vêtu de son costume d'officiel et accompagnera les protégés. Le mentor doit informer les entraîneurs de son rôle. Généralement, le mentor explique brièvement la situation aux entraîneurs leur indiquant qu'il agit comme mentor des jeunes officiels et qu'il ne sifflera que si une punition évidente doit être imposée ou si une situation tout à fait injuste venait à se produire. Selon les personnes qui ont géré un programme de mentorat, les entraîneurs sont très réceptifs à ce programme.

Avant que la rondelle ne soit mise au jeu, le mentor s'assurera que les jeunes officiels vérifient la feuille de match, corrigent toute erreur et vérifient l'état des filets après l'échauffement. Les officiels, y compris le mentor, appliqueront la procédure du franc-jeu en donnant la main aux entraîneurs.

C'est à partir de ce moment que le mentor doit interpréter ce qui se produit dans le match et déterminer comment intervenir. Si les entraîneurs semblent très préoccupés par les hors-jeu ou les punitions que les officiels n'ont pas signalés, l'officiel senior devra peut-être intervenir à certains moments. Si cela est nécessaire, le mentor pourra aviser l'entraîneur qu'il est au

courant de l'erreur et qu'il en discutera avec le protégé en temps et lieu. Ceux qui ont déjà présenté le programme ont trouvé que les entraîneurs ne se fâchent habituellement pas lorsque des situations ne sont pas signalées parce qu'ils voient le mentor faire des suggestions et donner des conseils. Ils savent que les jeunes officiels auront besoin de beaucoup de temps pour apprendre toutes les règles et procédures.

Au fur et à mesure que le match avance, le mentor travaillera avec les deux officiels, alternant selon le cas, pour leur donner des conseils pendant les arrêts du jeu et pendant que le jeu se déroule. Par exemple, l'officiel senior peut se rendre dans la zone d'extrémité et prendre place aux côtés du jeune officiel et, pendant que le jeu se déroule dans la zone, lui donner des conseils sur le positionnement – position de base, demi-piston, au filet, etc. En peu de temps, le protégé devrait comprendre le positionnement dans une zone d'extrémité et les ajustements constants requis selon la position de la rondelle.

Le mentor peut aussi choisir de demeurer à l'extérieur de la zone avec l'officiel arrière, discutant d'une situation qui est survenue avant ou anticipant les situations qui pourraient se produire en quelques secondes.

Par exemple, une des choses les plus difficiles à enseigner à l'officiel arrière est de lire le jeu lorsqu'il quitte la zone et d'avoir la patience de demeurer sur la ligne au cas où un jeu serré surviendrait à la ligne bleue. En se tenant près de l'officiel, le mentor peut lui expliquer comment demeurer sur la ligne pour surveiller un jeu serré et, si le jeu venait à quitter la zone et se diriger vers l'autre extrémité de la patinoire, comment se hâter à la ligne bleue éloignée à temps pour prendre une décision et s'avancer dans la zone si cela est nécessaire.

Un autre aspect qui semble causer des difficultés aux officiels sans expérience lors de leurs premiers matchs est de garder le jeu entre eux et la rondelle en zone neutre. Ceci se produit souvent après une mise au jeu au centre de la glace lorsque l'officiel effectuant la mise au jeu commence à reculer vers la bande. Lorsque la rondelle demeure au centre de la glace, les officiels ne choisiront souvent pas une extrémité avant que la rondelle ne se déplace clairement dans une direction ou dans l'autre.

Le mentor peut les inciter à choisir une extrémité le plus tôt possible après que la rondelle soit mise au jeu, même si celle-ci demeure au centre de la glace. En établissant un contact visuel avec leur partenaire, ils peuvent se déplacer en sens contraire et s'assurer que les deux lignes bleues sont surveillées une fois la direction du jeu déterminée.

Chaque match comporte plusieurs autres occasions d'apprentissage alors que le protégé apprend à déterminer les hors-jeu, les passes hors-jeu et les dégagements, les procédures suivant un but, la signalisation des punitions, l'emplacement des mises au jeu, etc. Entre les périodes, même s'il ne s'agit que d'une ou deux minutes ou idéalement si la surface de la glace est refaite, le mentor peut réviser des points qui le préoccupent ou des procédures que le protégé ne semble pas saisir.

Il est évident qu'un mentor ayant plus d'expérience pourra mieux profiter de l'occasion pour faire de l'enseignement, mais même un mentor que n'est pas le meilleur au point de vue technique peut tout de même apporter assurance et appui aux protégés, leur enseignant quelques éléments de base.

Souvent, la seule présence d'un mentor adulte sur la glace diminuera l'abus potentiel envers les jeunes officiels. Le programme de mentorat favorisera un meilleur milieu d'apprentissage pour les nouveaux officiels en diminuant le harcèlement, leur permettant ainsi d'apprendre beaucoup plus rapidement. En leur donnant l'occasion de faire des erreurs en présence d'un mentor et en apprenant de leurs erreurs, les nouveaux officiels en profiteront et seront probablement plus tentés de revenir la saison suivante.

Après un match

À la fin d'un match, le mentor doit s'assurer que les jeunes officiels surveillent la poignée de main d'après-match, signent la feuille de match et qu'ils quittent la glace après les équipes. Dans le vestiaire, le mentor peut les encourager et leur prodiguer des conseils sur les points à surveiller lors de leur prochain match.

Le mentor doit préparer un rapport écrit, notant ce que les officiels doivent travailler, ce dont ils doivent se souvenir, afin qu'ils aient quelque chose qui leur rappelle leurs tâches. Ces rapports servent aussi comme registre du mentorat effectué (à ne pas confondre avec les supervisions). Veuillez vous reporter à la rubrique 5.6 pour un exemple d'un rapport d'après-match que vous pouvez adapter à vos besoins.

Les mentors devraient aviser les responsables des affectations et les arbitres en chef lorsque des officiels sont prêts à travailler à des niveaux plus avancés du hockey ou lorsqu'ils n'ont plus besoin d'un mentor. Ils doivent aussi leur faire part des officiels qui ont de la difficulté et qui ont besoin que le mentorat se poursuive. Ils peuvent faire ceci en inscrivant simplement quelques commentaires sur le rapport écrit soumis au coordonnateur du programme ou en communiquant directement avec les personnes concernées.

Les arbitres en chef des associations devraient noter tout officiel faisant preuve de potentiel et leur assigner des mentors afin qu'ils poursuivent leur développement. Si un officiel éprouve continuellement des problèmes et qu'il ne s'améliore pas, les mentors devraient être prêts à consacrer plus de temps à développer les habiletés et la confiance de cet officiel. En bout de ligne, la décision de continuer ou non revient à l'officiel lui-même, mais il doit être encouragé à travailler avec le mentor afin de s'améliorer.

3.3 Variantes du modèle de base

Selon la description de base précédente, le mentor va sur la glace avec deux protégés. Il existe toutefois plusieurs variantes de ce modèle de base. En voici quelques-unes :

- Le programme de suivi peut aussi s'appliquer à un mentor et trois protégés dans un système à trois officiels.
- Le programme de suivi peut aussi s'appliquer à un mentor et un protégé. Toutefois, un officiel d'expérience utilisant le système de suivi décrit ci-dessus, peut facilement assurer le mentorat et veiller à ce que deux jeunes officiels aient la chance d'agir comme officiels plutôt qu'un seul. Le mentor ne doit pas être affecté au match comme officiel responsable puisqu'il ne pourra pas s'occuper des protégés aussi facilement s'il doit assurer la gestion du match.

- Il est possible d'organiser une rencontre entre un mentor et un protégé avant le début de la saison pour discuter les buts et des objectifs du protégé en ce qui a trait à sa carrière et à la saison qui s'amorce.
- Le mentor peut aller sur la glace sans revêtir son costume d'officiel, mais il doit porter un casque et une visière.
- Selon le modèle de base précédent, le mentor peut siffler si une punition évidente doit être imposée ou si une situation tout à fait injuste survient. Certains programmes préfèrent que le mentor ne siffle jamais, indépendamment des circonstances.
- Un dépliant ou une brochure peuvent être distribués aux parents et aux partisans pour expliquer le rôle du mentor sur la glace et demander leur appui.
- Les protégés peuvent prendre place dans les gradins avec un mentor de temps à autre pour assister à un match et ainsi, discuter de diverses situations sur la glace et poser des questions. Il peut s'avérer très utile de regarder un match des gradins car cela permet aux officiels sans expérience de voir ce qu'ils pourraient faire sur la glace.
- Les protégés peuvent profiter de plus d'occasions de s'exercer en réservant des heures sur la glace pendant lesquelles ils peuvent perfectionner leurs habiletés ou en réservant un local pour visionner des vidéos et discuter de situations qui se sont présentées sur la glace.
- Il est possible d'organiser des tournois présaison pour permettre au mentor et au protégé de faire l'essai du programme avant le début de la saison régulière.
- Différents mentors peuvent accompagner un protégé sur la glace d'un match à l'autre. Certains programmes affectent des mentors donnés à des protégés spécifiques en vertu d'un système de « compagnons », « grand frère », « adopte un officiel », etc. Les deux systèmes comportent des avantages et des inconvénients. Un protégé jumelé à divers mentors peut apprendre une plus vaste gamme d'éléments auprès de mentors qui ont des expériences et des styles différents. La crainte liée à une telle situation est que les mentors peuvent enseigner des façons contraires de faire les choses, semant ainsi la confusion. Il est essentiel que les procédures et les directives de l'ACH soient enseignées de façon uniforme. Le système faisant appel à des mentors précis permet de développer une relation plus étroite ainsi que la confiance, mais si le mentor ne s'engage pas fermement envers le programme, le protégé pourrait trouver qu'il ne profite pas des mêmes occasions que les protégés jumelés à un mentor engagé.
- Le mentor peut aussi utiliser un appareil émetteur-récepteur pour communiquer avec le protégé lorsque ce dernier est sur la glace. Une description de ce programme paraît à la rubrique 5.9.
- Le mentorat peut aussi s'amorcer dès le niveau prénovice auprès de joueurs de hockey voulant essayer d'agir comme officiels sans avoir à consacrer le temps et l'argent requis aux niveaux plus avancés. Une description complète de ce programme, conçu par l'Association de hockey mineur des Whalers de Dartmouth (Nouvelle-Écosse) est disponible à l'adresse électronique suivante : www.dwmhoa.com

« La sagesse provient de l'échec beaucoup plus que de la réussite ; nous découvrons souvent ce qui fera l'affaire en découvrant ce qui ne convient pas ; il est probable que celui qui n'a jamais commis d'erreur n'a jamais rien découvert. »

Samuel Smiles

3.4 Autres ressources sur le mentorat

Tel que cela a déjà été mentionné, le Programme des officiels du hockey canadien a produit diverses vidéos et plusieurs ouvrages qui peuvent aider les officiels dans leur développement.

Les associations locales peuvent acheter des copies des diverses vidéos et un officiel qui éprouve de la difficulté à saisir certains concepts devrait visionner la vidéo qui lui convient le mieux. Par exemple, le protégé peut avoir vu la vidéo « Le système à deux officiels » lors d'un stage, mais s'il n'a jamais agi comme officiel avant de la visionner, plusieurs des concepts ne seront pas clairs. Après avoir été affecté à un match ou deux, un nouveau visionnement de la vidéo peut lui permettre de clarifier certaines procédures et de partir du bon pied.

Parallèlement, certains jeunes officiels ont de la difficulté à saisir les hors-jeu. La vidéo « Hors-jeu, passe hors-jeu et dégagement » peut leur permettre de comprendre plus facilement les divers facteurs dont ils doivent tenir compte. Les vidéos sont disponibles auprès du bureau de la branche ou de l'arbitre en chef de la branche. Il est aussi possible de le commander en téléphonant à l'ACH au 1-800-441-0449.

Une liste des vidéos disponibles et une brève description sont présentées à la rubrique 5.8.

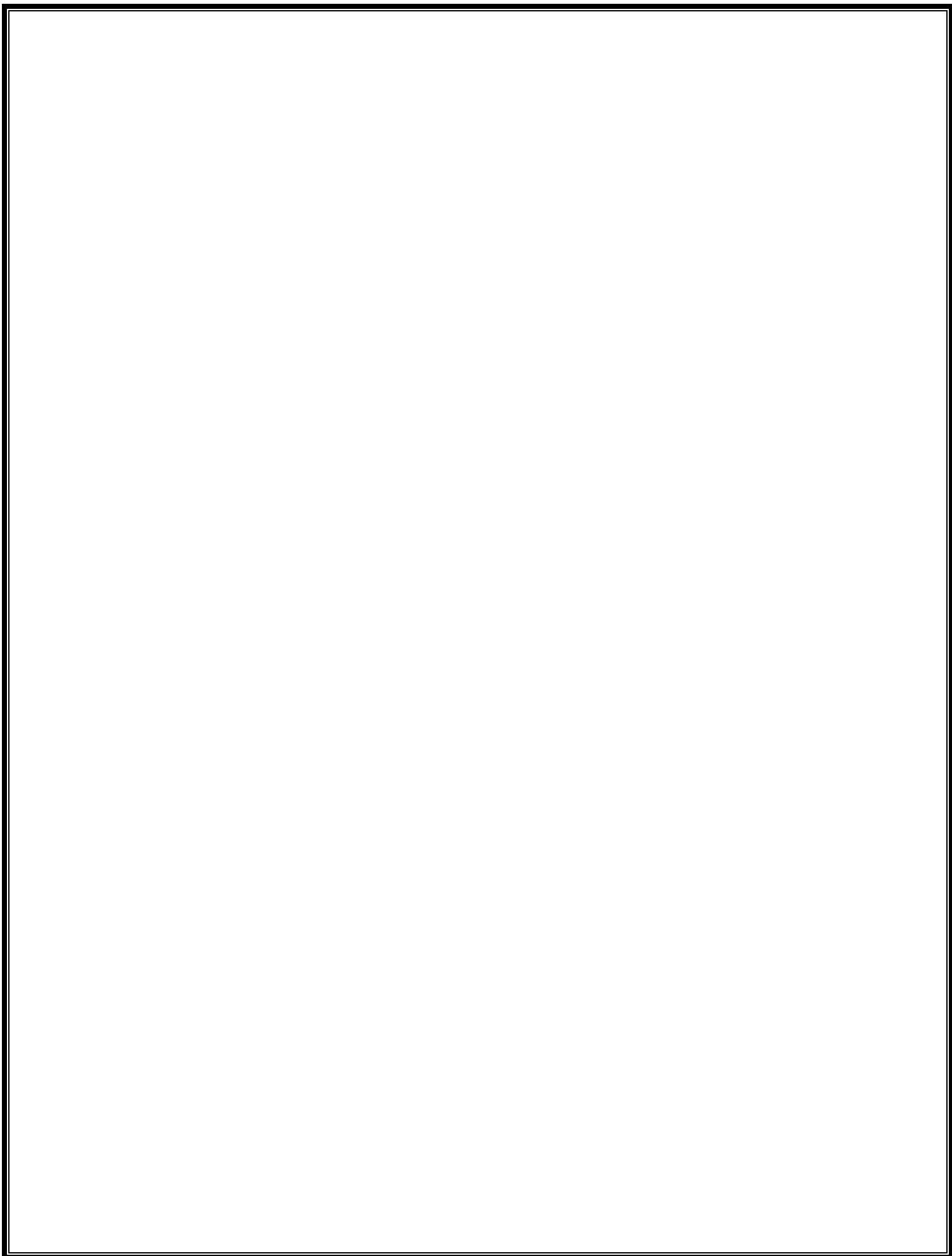
Un autre outil indispensable pour tous les officiels est le Manuel des procédures du programme des officiels du hockey canadien. Outre le livre des règles, il s'agit de l'outil le plus important auquel un entraîneur peut accéder pour apprendre les procédures et les techniques qu'il doit appliquer. Tous les mentors participant au programme de mentorat devraient avoir la version la plus récente de ce manuel et se familiariser avec son contenu. Il est aussi utile de placer un exemplaire de ce manuel dans le vestiaire des arbitres de votre aréna local puisque les officiels peuvent ainsi le consulter en tout temps, dans leurs moments libres avant un match, entre les périodes ou après un match.

Le Manuel des procédures est disponible auprès du bureau de votre branche ou de l'ACH au 1-800-441-0449.

De plus, le site Web de l'Association canadienne de hockey au www.canadianhockey.ca a une rubrique réservée aux officiels où se trouvent des renseignements utiles aux officiels de tous âges. Des plans ont été préparés pour rendre ce site Web plus interactif et permettre aux officiels d'y visionner des vidéos dans le futur.

« Je ne fais pas de grandes choses. Je fais de petites choses avec passion. »

Mère Teresa



3.5 Questions de sexe

Lorsque des personnes de sexe opposé participent au programme de mentorat, la politique de l'ACH visant l'utilisation des vestiaires, telle qu'elle est décrite dans le manuel de l'animateur, s'applique. Elle est reproduite ci-dessous :

Directives visant les vestiaires :

Bien que les vestiaires des officiels soient habituellement petits, il est important qu'un endroit soit réservé pour les officiels qui se préparent à la compétition suivante.

- Tout comportement incorrect dans le vestiaire doit être signalé à un mentor ou à quelqu'un qui peut aider.
- Lorsque des hommes et des femmes travaillent ensemble comme officiels ou mentors, il n'est jamais approprié qu'ils se changent au même endroit en même temps. Ils devraient utiliser le vestiaire en alternance et attendre leur tour à l'extérieur.
- Lorsque les personnes des deux sexes sont vêtues, elles peuvent partager le vestiaire en vue de se préparer à la compétition tout en laissant la porte ouverte.
- Seuls les officiels et leurs mentors ont accès au vestiaire des officiels.
- Les jeunes officiels devraient utiliser le système en tandem, c'est-à-dire qu'une troisième personne devrait être présente.

3.6 Rémunération

La rémunération des mentors est laissée à la discrétion de chaque association. Il faut s'assurer que l'argent ne soit pas la seule raison pour laquelle une personne accepte d'agir comme mentor, mais il est aussi difficile de demander à des officiels toujours en activité de consacrer gratuitement du temps alors qu'ils pourraient agir comme officiels lors de matchs ou vaquer à d'autres occupations.

L'idéal est qu'un nombre suffisant de mentors accepte de travailler sans aucune compensation financière. Il est essentiel que les officiels acceptent « de redonner au programme ».

Si cela n'est pas possible, il existe des façons de récompenser les bénévoles dévoués sans exercer une trop grande pression sur le système. Premièrement, tous les officiels seniors devraient redonner du temps au programme. Certaines associations locales ont convenu, avec les officiels, d'un nombre minimal de situations de mentorat devant être effectuées. Ce nombre minimal devient une exigence que les officiels doivent satisfaire s'ils veulent obtenir des affectations privilégiées comme les éliminatoires. Bien que les éliminatoires peuvent servir de récompense au mentorat, cela signifie que tous les officiels doivent agir comme mentor et, dans certains cas, il est peut-être préférable que certains officiels ne soient pas mentors auprès de jeunes officiels.

Il existe d'autres moyens de récompenser financièrement ou de rémunérer les mentors. Tout comme pour plusieurs autres situations au hockey, le financement est clé. Plutôt que de demander du financement aux associations de hockey mineur ou aux organisations provinciales, les officiels pourraient payer pour la formation qu'ils reçoivent. Cette formation

leur permettra de développer des habiletés propres à l'arbitrage et ils profiteront donc d'occasions d'avancement en raison du mentorat qu'ils doivent effectuer. Chaque association devra déterminer les sommes dont elle aura besoin. Un prélèvement minime sur les honoraires versés pour les matchs, tel un prélèvement de 3 % des chèques des officiels, pourrait être porté à un poste de développement. Un prélèvement du genre ferait une mince différence pour l'officiel et permettrait de rémunérer les mentors.

3.7 clubdesarbitres.com

Chaque année, les officiels assistent à un stage où ils sont informés des nouvelles règles, des règles accentuées et d'autres sujets propres à la branche pour qu'ils puissent commencer à se préparer en vue de la saison de hockey. Par contre, il existe peu d'occasions de perfectionnement continu pendant la saison de hockey car tout le monde est occupé.

Imaginez maintenant que chaque officiel ayant accès à l'Internet puisse consulter un site Web où il obtient les dernières nouvelles et des renseignements de l'ACH sur divers thèmes liés à l'arbitrage, où il peut télécharger divers outils pour l'arbitrage qui peuvent aider à son développement ou encore, visionner une vidéo à même son ordinateur pour mieux comprendre certains sujets.

De plus, imaginez que le responsable des officiels de l'ACH puisse faire parvenir un courriel à tous les officiels ayant une adresse électronique leur fournissant des renseignements importants qui pourraient les aider dans leur travail.

Voilà l'objectif du site proposé « clubdesarbitres.com ». Semblable au site « clubdesentraîneurs.com », site offert aux entraîneurs de l'ACH, le clubdesarbitres.com servira à perfectionner les capacités des officiels partout au pays. Des officiels mieux formés donneront lieu à un arbitrage de meilleure qualité qui, à son tour, améliorera le sport aux quatre coins du pays.

3.8 Sommaire

L'influence globale du PMOHC sera déterminée par l'influence que le programme aura sur les associations de hockey mineur au Canada. Afin de mesurer les effets du PMOHC sur l'arbitrage, les attitudes envers l'apprentissage et un meilleur développement des officiels, il faudra des années, voire des dizaines d'années, pour constater les mérites du programme.

Le PMOHC n'exercera pas une influence à court terme sur le développement des officiels au Canada. Il faudra des années pour que ce programme ait une incidence, car la modification du comportement personnel est un processus à long terme. Par conséquent, les associations de hockey mineur et les branches doivent être patientes en ce qui a trait à ce programme et chercher à atteindre l'excellence dans sa promotion et sa présentation.

« Une des plus belles compensations de la vie est que nul ne peut sincèrement tenter d'aider quelqu'un d'autre sans s'aider soi-même. »

- Charles Dudley

4.0 COMPÉTENCES

4.1 Le mentor

Compétences minimales recommandées de l'officiel-conseil :

- Certification minimale du niveau II du Programme des officiels du hockey canadien ou formation de la branche pour le mentorat
- Trois ans d'expérience comme officiel au hockey mineur ou autre expérience au hockey mineur
- Capacité à communiquer et travailler de façon efficace avec des officiels plus jeunes et moins expérimentés
- Avoir satisfait la vérification de la présence d'un dossier criminel

Les autres compétences supplémentaires optionnelles de l'officiel-conseil peuvent comprendre :

- Avoir assisté au programme Dis-le! de l'ACH (Harcèlement et abus)
- Connaissance des programmes de développement de l'ACH et de la branche
- Connaissance du système de hockey amateur aux niveaux national et de la branche
- Solides habiletés en matière de leadership, de pédagogie et d'organisation

Identification des officiels-conseils :

Les officiels-conseils bénévoles peuvent provenir de trois sources possibles : les officiels en poste ayant suivi la formation du POHC, les officiels retraités et les chefs de file actifs au niveau de la communauté.

Le bassin idéal des personnes pouvant être identifiées comme officiels-conseils bénévoles est naturellement celui des officiels du POHC formés au niveau de la branche. Ces personnes ont déjà une bonne connaissance de la structure du programme des officiels et des besoins de l'officiel au hockey mineur. Il faut accorder une attention particulière à la disponibilité des gens et à leur intérêt à vouloir travailler auprès d'officiels à titre de mentors.

Plusieurs anciens officiels se sont retirés de l'arbitrage et n'ont pas continué de participer au sport. Plusieurs seront peut-être prêts à redonner au sport par le Programme national de mentorat des officiels. En tant qu'anciens officiels, ces personnes possèdent des connaissances pratiques critiques et une appréciation des programmes de développement pour former des officiels solides. Pour certains, le fait de remettre quelque chose au système de développement en agissant comme officiel-conseil peut s'avérer une expérience enrichissante selon laquelle leurs connaissances sont transmises et des relations sont tissées pour l'amélioration du hockey au sein de l'association de hockey mineur.

Les mentors bénévoles n'ayant aucune formation en arbitrage ne devraient pas être éliminés automatiquement. Plusieurs parents intéressés par le hockey voudront offrir leur aide au programme de mentorat. Les parents qui ont déjà joué peuvent apporter direction et appui au programme. Ils devraient être incités à assister à un stage du POHC pour parfaire leurs

connaissances de l'arbitrage, mais le fait de ne pas assister à un stage du genre ne devrait pas les empêcher de participer.

En bout de ligne, le choix d'un mentor consiste à trouver une personne digne de confiance, qui comprend son rôle et qui travaillera, par le fait même, à améliorer l'arbitrage.

4.2 Le protégé

Tous les officiels peuvent profiter du mentorat. Toutefois, ce programme vise surtout les jeunes officiels inexpérimentés affectés aux niveaux novice et atome du hockey.

Idéalement, tous les officiels qui appartiennent à cette catégorie seraient admissibles au mentorat en vertu de votre programme. Les coordonnateurs des programmes individuels devront déterminer ce qui sera le plus approprié à leurs besoins compte tenu du nombre de mentors et de protégés inscrits au programme.

Il n'existe aucun consensus défini en ce qui a trait au choix du protégé de faire partie du programme ou non. Il est attendu que la majorité aura hâte de recevoir la formation et l'appui que le mentorat leur procurera. Si un officiel, après avoir reçu les explications du programme, dit qu'il ne veut pas participer, il ne doit pas être forcé d'y prendre part.

*« Ceux qui omettent de planifier
planifient d'échouer »*

- Abraham Lincoln

5.0 RESSOURCES POUR LA GESTION DU PROGRAMME

5.1 Exemple d'une lettre d'information à l'association de hockey mineur

À l'Association de hockey mineur de _____ ,

Au nom de l'Association des arbitres de _____, j'espère que vous profitez pleinement de l'été. Comme vous, notre association a hâte d'entreprendre et de préparer la saison de hockey qui s'annonce.

Nous sollicitons, par la présente, l'appui de l'Association de hockey mineur de _____ pour que notre association d'arbitres présente un programme de mentorat des officiels pendant la saison qui s'annonce. Voici ce dont il s'agit.

Chaque année, plusieurs nouveaux officiels, jeunes et inexpérimentés, se joignent à notre association pour faire l'expérience du travail d'un officiel et gagner quelques dollars. Toutefois, plusieurs ne demeurent avec nous que pendant un an ou deux à cause des pressions auxquelles ils font face sur la glace et du manque de formation leur permettant de traiter des nombreux aspects de l'arbitrage. Le roulement parmi les officiels cause des problèmes pour tous ceux liés à notre programme de hockey parce que chaque année, nous devons former de nouveaux officiels qui répètent les mêmes erreurs typiques des officiels débutants. Le haut taux de roulement signifie souvent que nous perdons des officiels dont nous avons désespérément besoin dès qu'ils commencent à acquérir l'expérience qui fera d'eux des officiels plus compétents.

Un programme de mentorat des officiels fournira un plus grand appui à nos jeunes officiels inexpérimentés et réduira les pressions auxquelles ils font face puisqu'ils recevront une formation pratique approfondie tout au long de leur apprentissage de l'arbitrage.

Voici ce que cela comporte. Pour chaque match des niveaux novice et atome, un mentor adulte ira sur la glace avec le protégé affecté comme officiel du match. Le mentor travaillera avec le protégé pour lui enseigner le bon positionnement, les procédures de l'arbitrage et comment prendre la bonne décision dans diverses situations. Le mentor n'agira pas comme officiel du match, mais il travaillera avec le protégé à s'assurer qu'il acquiert les diverses procédures et techniques liées à l'arbitrage. Dans certains cas, il peut avoir le droit de l'aider à effectuer son travail.

Avant chaque match, le mentor parlera aux entraîneurs pour leur faire part de son rôle et leur assurer qu'il est là pour améliorer l'arbitrage présent et futur.

Ailleurs au pays, où le programme de mentorat est déjà en place, plusieurs commentaires positifs ont été exprimés quant à son efficacité.

J'aimerais rencontrer, dans les plus brefs délais, votre conseil de direction pour discuter du programme de façon plus détaillée et répondre à vos questions.

5.2 Exemple d'une lettre d'information au mentor

Au nom de l'Association des arbitres de _____, j'espère que vous profitez pleinement de l'été. Comme vous, notre association a hâte d'entreprendre et de préparer la saison de hockey qui s'annonce.

Nous aimerions, par la présente, vous inviter à faire partie du programme de mentorat des officiels que nous présenterons la saison prochaine. Voici ce dont il s'agit.

Chaque année, plusieurs nouveaux officiels, jeunes et inexpérimentés, se joignent à notre association pour faire l'expérience du travail d'un officiel et gagner quelques dollars. Toutefois, plusieurs ne demeurent avec nous que pendant un an ou deux à cause des pressions auxquelles ils font face sur la glace et du manque de formation leur permettant de traiter des nombreux aspects de l'arbitrage. Le roulement parmi les officiels cause des problèmes pour tous ceux liés à notre programme de hockey parce que chaque année, nous devons former de nouveaux officiels qui répètent les mêmes erreurs typiques des officiels débutants. Le haut taux de roulement signifie souvent que nous perdons des officiels dont nous avons désespérément besoin dès qu'ils commencent à acquérir l'expérience qui fera d'eux des officiels plus compétents.

Un programme de mentorat des officiels fournira un plus grand appui à nos jeunes officiels inexpérimentés et réduira les pressions auxquelles ils font face puisqu'ils recevront une formation pratique approfondie tout au long de leur apprentissage de l'arbitrage.

Voici ce que cela comporte. Pour chaque match des niveaux novice et atome, vous, à titre d'officiel-conseil, irez sur la glace avec le protégé affecté comme officiel du match. Vous travaillerez avec le protégé pour lui enseigner le bon positionnement, les procédures de l'arbitrage et comment prendre la bonne décision dans diverses situations. Vous n'agirez pas comme officiel du match, mais travaillerez simplement avec le protégé pour vous assurer qu'il acquiert les diverses procédures et techniques liées à l'arbitrage. Dans certains cas, vous devrez peut-être l'aider à effectuer son travail.

Avant chaque match, vous parlerez aux entraîneurs pour leur faire part de votre rôle et leur assurer que vous êtes là pour améliorer l'arbitrage présent et futur.

En agissant comme mentor auprès des jeunes officiels sans expérience de votre association, vous redonnerez au programme et améliorerez l'arbitrage pour tous vos programmes de hockey. Lorsque vous avez fait vos premiers pas comme officiel, d'autres se sont intéressés à votre développement. Veuillez, s'il vous plaît, songer à partager votre expérience en agissant comme mentor d'un jeune officiel.

J'aimerais vous rencontrer, ainsi que d'autres mentors éventuels, pour discuter du programme de façon plus détaillée et répondre à vos questions. Une réunion aura lieu le _____ à _____ h. Si vous ne pouvez assister à la réunion mais que vous voulez aider, veuillez me téléphoner.

Merci à l'avance de l'attention que vous accorderez à cette lettre.

5.3 Exemple d'une lettre d'information au protégé

Au nom de l'Association des arbitres de _____, bienvenue à une nouvelle saison de hockey. Nous avons hâte de vous aider à développer vos habiletés en tant qu'officiel.

Nous aimerions, par la présente, vous inviter à faire partie du programme de mentorat des officiels que nous présenterons la saison prochaine. Voici ce dont il s'agit.

Chaque année, plusieurs nouveaux officiels, jeunes et inexpérimentés comme vous, se joignent à notre association pour faire l'expérience du travail d'un officiel et gagner quelques dollars (ou possiblement l'inverse). Une pression énorme est exercée sur les officiels pour qu'ils soient au bon endroit et qu'ils prennent la bonne décision. Devenir un bon officiel ne vient qu'avec l'entraînement et la présence d'une personne capable de vous enseigner la bonne façon de vous acquitter de vos tâches. Nous voulons nous assurer que vous appreniez le plus possible sur l'arbitrage et ce, dans un milieu amusant et stimulant de sorte que vous soyez fier d'être officiel.

En vertu de ce programme, un mentor vous accompagnera sur la glace pendant plusieurs matchs pour veiller à ce que vous appreniez les procédures et les techniques liées au travail de l'officiel.

Avant chaque match, vous discuterez avec le mentor du match et des points sur lesquels vous voulez travailler. Il répondra aussi à vos questions sur ce que vous devez faire une fois sur la glace. Lorsque vous serez effectivement sur la glace, il pourra vous conseiller et vous encourager à utiliser les procédures et les techniques appropriées que vous avez récemment apprises lors d'un stage des officiels.

Nous aimerions qu'un mentor travaille auprès de vous pendant plusieurs matchs. Il communiquera avec vous à l'avance ou se présentera avant le match.

Vous pouvez choisir de ne pas participer au programme de mentorat, mais je suis convaincu que vous trouverez le sport plus agréable et que vous apprendrez beaucoup plus rapidement si un mentor vous conseille et vous encourage. Si vous ne voulez pas être jumelé à un mentor ou que vous avez des questions sur le programme de mentorat, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

J'aimerais vous rencontrer, avec d'autres officiels qui participeront au programme de mentorat, pour discuter du programme de façon plus détaillée et répondre à vos questions. Une réunion aura lieu le _____ à _____h. Si vous ne pouvez assister à la réunion mais avez des questions, veuillez me téléphoner.

Merci à l'avance de l'attention que vous accorderez à cette lettre.

5.4 Exemple d'une lettre d'information aux parents du protégé

Au nom de l'Association des arbitres de _____, bienvenue à une nouvelle saison de hockey. Nous avons hâte d'aider le jeune officiel de votre famille à développer ses habiletés en tant qu'officiel.

Nous aimerions, par la présente, vous fournir des renseignements sur le programme de mentorat des officiels que nous présenterons la saison prochaine. Voici ce dont il s'agit.

Chaque année, plusieurs nouveaux officiels, jeunes et inexpérimentés, se joignent à notre association pour faire l'expérience du travail d'un officiel et gagner quelques dollars (ou possiblement l'inverse). Une pression énorme est exercée sur les officiels pour qu'ils soient au bon endroit et qu'ils prennent la bonne décision. Devenir un bon officiel ne vient qu'avec l'entraînement et la présence d'une personne capable d'enseigner la bonne façon de s'acquitter de ses tâches. Nous voulons nous assurer que nos officiels apprennent le plus possible sur l'arbitrage et ce, dans un milieu amusant et stimulant pour qu'ils soient fiers d'être officiels.

En vertu de ce programme, un mentor accompagnera le jeune officiel inexpérimenté (protégé) sur la glace pendant plusieurs matchs pour veiller à ce qu'il apprenne les procédures et les techniques liées au travail de l'officiel.

Avant chaque match, le mentor rencontrera son protégé pour discuter du match et des points sur lesquels il veut travailler. Lorsqu'ils seront sur la glace, le mentor pourra conseiller le protégé et l'encourager à utiliser les procédures et les techniques appropriées qu'il a récemment apprises lors d'un stage des officiels.

Nous aimerions qu'un mentor travaille auprès de votre fille ou fils pendant plusieurs matchs. Le mentor se présentera à son protégé avant chaque match.

Votre fils ou fille peut choisir de ne pas participer au programme de mentorat, mais je suis convaincu que votre jeune trouvera le sport plus agréable et qu'il apprendra beaucoup plus rapidement si un mentor le conseille et l'encourage. Si vous ne voulez pas qu'un mentor soit affecté aux matchs de votre garçon ou fille ou que vous avez des questions sur la présence d'un mentor auprès de votre jeune, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

J'aimerais vous rencontrer, avec d'autres parents d'officiels qui participeront au programme de mentorat, pour discuter du programme de façon plus détaillée et répondre à vos questions. Une réunion aura lieu le _____ à _____ h. Si vous ne pouvez assister à la réunion mais avez des questions, veuillez me téléphoner.

Merci à l'avance de votre collaboration.

5.5 Exemple d'un formulaire des objectifs d'avant-match du protégé



ASSOCIATION CANADIENNE DE HOCKEY
FORMULAIRE D'AUTO-ÉVALUATION DES OFFICIELS

Date : _____ Niveau de hockey : _____

Domaines accentués : forme physique, apparence, connaissance des règles, patinage, positionnement, signaux, procédures, attitude, réaction à la pression, rapport et communication, jugement, mises au jeu, travail d'équipe, vigilance

Choisir un ou deux domaines par match. Énumérez les domaines ci-dessous et pourquoi vous voulez y travailler.

Ai-je réussi à m'améliorer dans ces domaines ?

Nom et signature de l'officiel : _____

Nom et signature du mentor : _____

5.6 Exemple d'un formulaire du rapport d'après-match du mentor

Tâche de mentorat

Information sur le match

Endroit : _____ Date : _____

Niveau : _____ Type : _____

Points forts

1- _____

2- _____

3- _____

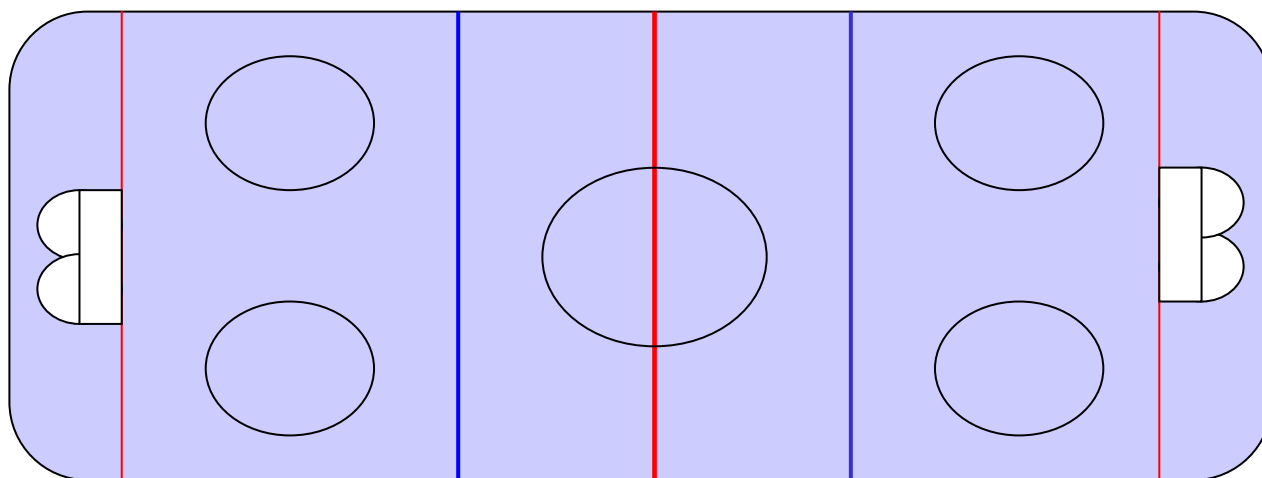
Points à améliorer

1- _____

2- _____

3- _____

Commentaires _____



Signature de l'étudiant

En lettres moulées _____

Signature _____

POHC _____

Signature du mentor

En lettres moulées _____

Signature _____

POHC _____

5.7 Formulaire d'évaluation du PMOHC

Évaluation du programme de mentorat des officiels du hockey canadien

Rempli par : _____ Date : _____

Nom de l'association des officiels : _____

Veillez fournir honnêtement votre opinion sur les énoncés suivants. Nous avons l'intention d'étudier vos commentaires et d'apporter des changements au programme selon vos commentaires. Merci de votre temps et de votre collaboration.

1 – Fortement en désaccord 2 – Pas d'accord 3 – Neutre 4 – D'accord
5 – Entièrement d'accord

- | | | | | | | |
|-----|---|---|---|---|---|---|
| (1) | Le guide-ressource a aidé à déterminer le format et les procédures à suivre pour mettre le programme en œuvre dans mon association. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (2) | Il fut facile de trouver des mentors pour participer au programme. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (3) | Les protégés étaient emballés à l'idée du programme. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (4) | L'association de hockey mineur était emballée à l'idée du programme. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (5) | Les parents des protégés étaient emballés à l'idée du programme. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (6) | Le programme aidera à prévenir l'abandon des officiels à l'avenir. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| (7) | Dans l'ensemble, j'ai trouvé le programme utile et bénéfique. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

Veillez décrire le programme de mentorat que votre association a adopté (ou faites parvenir un rapport écrit), par exemple, programme de « suivi » de base, programme de « jumelage », programme d'appareils émetteurs-récepteurs, les améliorations ou les variantes que vous avez apportées, etc.

Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser l'endos de ce formulaire. Nous serons heureux de connaître vos commentaires sur ce programme et vos suggestions.

5.8 Vidéothèque du POHC

Les vidéos suivantes sur l'arbitrage sont disponibles auprès du Programme des officiels du hockey canadien (A et F indiquent que la vidéo est disponible en anglais, en français ou les deux)

- Règlements de base (A/F) – Nouvelle vidéo montrant aux jeunes officiels inexpérimentés les éléments de base pour imposer des punitions.
- Le système à deux officiels (A/F) – Cette vidéo décrit le positionnement utilisé dans le système à deux officiels.
- Réduire le risque, sécurité sur la glace pour les officiels (A/F) – Cette vidéo montre les étapes que les officiels peuvent suivre pour réduire la possibilité de subir des blessures pendant une partie de hockey.
- Contact physique – La bonne décision (pour le hockey féminin) (A/F) – Cette vidéo, produite par la Fédération internationale de hockey sur glace, contient divers extraits vidéos pour aider un officiel à déterminer ce qui est considéré comme contact physique au hockey féminin.
- C'est votre décision (A/F) – Cette vidéo contient des extraits vidéos de situations comportant des punitions et vous permet de déterminer la bonne décision à prendre pour chaque situation impliquant une punition.
- Juges de lignes – signaux, conseils, procédures et supervision (A/F) – Cette vidéo enseigne aux juges de lignes la bonne utilisation des signaux, fournit des conseils sur comment être un meilleur juge de lignes, explique les procédures appropriées à utiliser ainsi que ce que comporte la supervision.
- Offside, Offside Pass & Icing (anglais seulement) – Cette vidéo démontre les différentes décisions pouvant être prises et les situations pouvant survenir lorsqu'un hors jeu, une passe hors jeu ou un dégagement est signalé.
- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'arbitrage, mais que vous aviez peur de demander (A/F) – Cette vidéo donne un aperçu amusant de ce que peut vivre un officiel lors de sa première saison comme officiel.
- Communication (A/F) – Cette vidéo fournit de l'information sur les habiletés que les officiels doivent développer pour la communication.
- Referee - End Zone Positioning (anglais seulement) – Cette vidéo décrit l'utilisation du piston et le positionnement approprié dans les zones d'extrémité pour l'arbitre.
- Referee - Procedures and Techniques (anglais seulement) – Cette vidéo décrit les diverses procédures et techniques qui aideront l'officiel à améliorer son travail sur la glace.
- Dis-le ! – Harcèlement et abus (A/F) – Cette vidéo s'adresse à tous ceux qui participent au hockey et fournit des renseignements sur comment traiter des situations de harcèlement et d'abus.

- Psychologie de l'arbitrage (A/F) – Cette vidéo s'adresse aux officiels d'expérience. Le psychologue en sports, Wayne Halliwell, offre des conseils sur la préparation mentale des officiels à tous les niveaux du hockey.

5.9 Description du programme avec des appareils émetteurs-récepteurs

(Merci à Hockey Manitoba pour ces renseignements)

Ce programme est habituellement utilisé auprès d'officiels ayant un peu d'expérience dans le système à deux officiels, d'un arbitre dans le système à trois officiels ou d'un ou l'autre des juges de lignes dans le système à trois officiels.

Les appareils émetteurs-récepteurs utilisés lors de n'importe quel match sont utiles pour corriger un positionnement fautif, comme la tendance d'un officiel à trop compenser lorsqu'il ajuste sa position par rapport au déplacement de la rondelle, surtout à l'intérieur d'une zone, ou de se tenir au même endroit et de regarder le jeu se dérouler lorsqu'il utilise la position de base et le demi-piston.

Les radios sont toutes petites et se fixent à la ceinture tandis que le récepteur va dans l'oreille. La transmission est très discrète car elle se fait par l'écouteur qui n'est pas apparent.

(Remarque : Les unités (une paire) sont disponibles chez les marchands d'appareils électroniques et se vendent environ 100 \$ au détail).

Procédures pour l'utilisation

- 1) Lorsqu'un officiel porte un appareil émetteur-récepteur, **les entraîneurs doivent être avisés** de la situation et du fait qu'un mentor a l'autre émetteur-récepteur.
- 2) Les entraîneurs sont informés que le **mentor enseignera le positionnement et les procédures** et qu'il ne signalera ni n'indiquera des punitions.
- 3) Il est possible d'essayer trois modes de fonctionnement différents :
 - a) Selon le premier mode, les appareils sont réglés à VOX ce qui signifie que les deux émetteurs-récepteurs sont ouverts et activés par la voix de l'officiel et du mentor. En vertu de ce mode, le mentor peut entendre l'officiel et les joueurs près de lui en tout temps. Pour utiliser ce mode, il est préférable que le mentor soit dans un endroit calme à l'aréna afin d'éviter que le bruit périphérique ou d'autres distractions ne soient transmis à l'officiel.
 - b) Selon le deuxième mode, l'appareil émetteur-récepteur de l'officiel est réglé en mode réception seulement tandis que celui du mentor est réglé à VOX, activé par

la voix. L'arbitre n'entend alors que les commentaires **exprimés par le mentor**. La communication est à sens unique, du mentor à l'officiel.

- c) Le troisième mode exige que l'appareil de l'officiel soit réglé à « réception seulement » et que l'appareil du mentor ne soit activé que manuellement, lorsque le mentor appuie sur le bouton pour parler. Ce mode convient aux situations où le mentor est dans un endroit bruyant ou qu'il communique avec une autre personne, un autre mentor, et qu'il ne veut pas que l'officiel participe à la conversation.

5.10 Exemple d'un tableau pour suivre les mentors et les protégés

LISTE DES PROTÉGÉS

Saison 2001 - 2002

Nom	Mentor						
Bil Jason	ND	KK	ND				
Erickson Olin	ND	DE	DH				
Farkas Tyler	KK	TH	ND				
Fentie Brandon	ND	JB	DH				
Frederick Michael	ND	JB	BH				
Fuller Dustin	ND	KK	DE				
Harvey Matt	ND	SH	TH				
Hyland Ryan	DE	DE	ND				
MacDonald Brandon	ND	AB	TH				
Mitchel Billy	ND	DB	KK				
Quinlan Dan	ND	KK	DH				
Rogers Eric	KK	DB	ND				
Rubuliak Brett	ND	SH	JB				
Thomas Matt	ND	ND	SH				
Uhrich Paul	KK	AB	TH				
Velting Kaylen	KK	SH	DB				

MENTORS

Saison 2001-2002

NOM			Total
	Nombre de présences sur la glace comme mentor		
Bil Jack	4		4
Boehm Alex	2		2
Brown Doug	2		2
Dueck Norm	14		14
Erickson Don	2		2
Gleason Dan	4		4
Honish Brenda	2		2
Honish Darryl	4		4
Horbachewski Stan	4		4
Hubbs Terry	2		2
Kane Karen	2		2
Swanson Larry	2		2
VanWinkle Kent	6		6

5.11 Plan personnel de développement de l'officiel

Nom : _____ Saison : _____

Nombre d'années d'expérience comme officiel : _____ Niveau actuel : _____

Plus haut niveau pour lequel vous avez été arbitre : _____ Juge de lignes : _____

Quels sont, selon vous, vos points forts ? _____

Quels sont, selon vous, les domaines que vous devez améliorer ? _____

ASPIRATIONS EN TANT QU'OFFICIEL (Quelle est la prochaine étape ?)

Objectif(s) à court terme : _____

Objectif(s) à long terme : _____

5.12 Révision

Dans les mises en situation, les arbitres étaient des officiels d'expérience affectés à un niveau de hockey plus élevé pour la première fois. Ils avaient accepté de porter un appareil émetteur-récepteur et de fournir des rétroactions.

Du point de vue du mentor, les aspects positifs sont :

- correction immédiate des difficultés liées au positionnement
- une amélioration de l'anticipation et de la vigilance, donnant lieu à une diminution du patinage « yoyo » en réaction au déplacement de la rondelle, surtout à l'intérieur d'une zone
- correction immédiate et ajustements mineurs des procédures pour les changements de lignes et l'imposition de punitions

Lorsque ces appareils sont utilisés auprès d'officiels novices, les résultats sont encore plus évidents.

- L'amélioration du positionnement et des procédures est évidente d'une période à une autre
- L'officiel reçoit son « entraînement » tout au long de la partie. La plupart des conseils sont transmis pendant les arrêts du jeu quoique des directives telles « adopte le demi-piston » ou « va au filet » peuvent être données pendant que le jeu se déroule.

Dans un cas comme dans l'autre, que le programme soit mis en œuvre auprès de nouveaux officiels ou auprès d'officiels d'expérience, l'utilisation des appareils émetteurs-récepteurs a permis de rappeler à l'officiel de ne pas oublier certains jeux afin d'en discuter par la suite. Lorsque vous voulez demander à un officiel ce qu'il a vu, vous pouvez lui demander de se souvenir des circonstances pour en discuter avec lui par la suite.

Mises en garde

Le principal inconvénient de ce programme est que les mentors doivent faire attention pour ne pas causer de l'interférence dans le match ni dans la concentration de l'officiel. Notez les officiels qui, lorsqu'ils portent un appareil émetteur-récepteur, se fient au mentor pour les extirper de situations difficiles.

Conclusion

Bien que notre expérience des appareils émetteurs-récepteurs soit limitée, nous croyons qu'elle peut avoir des conséquences positives sur le développement de jeunes officiels. Le principal aspect qui est développé est la confiance accrue que l'arbitre en développement ressent en sachant que l'appui est toujours à sa portée.

Toute association de hockey ayant recours à cette technique ou à toute autre procédure au sein de son programme doit veiller à ce que l'intégrité de l'officiel, du mentor et du programme de mentorat ne soit pas compromise.

5.13 Coordonnées des personnes-ressources des branches

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES POUR L'ARBITRAGE – Arbitres en chef de l'ACH et membres du personnel et du comité de l'arbitrage de l'ACH

Norm Dueck
Responsable des officiels
Association canadienne de hockey
2424, promenade University N.-O.
Calgary, AB T2N 3Y9
403-777-4587 (bur.)
403-777-3635 (téléc.)
ndueck@canadianhockey.ca

Maurice Roy, arbitre en chef
Association canadienne de hockey
223, chemin Madawaska
Grand Falls, NB E3Y 1A5
506-473-5095 (rés.)
506-473-6444 (bur.)
506-473-6866 (téléc.)
drmroy@nbnet.nb.ca

Danielle Dufour
Adjointe au développement
Association canadienne de hockey
2424, prom. University N.-O.
Calgary, AB T2N 3Y9
403-777-4591 (bur.)
403-777-3635 (téléc.)
ddufour@canadianhockey.ca

Jim Hare
HNL
C.P. 1307
Manuels, TN A1W 1E5
709-834-3579 (rés.)
709-772-5413 (bur.)
709-834-7395 (téléc.)
jhare@roadrunner.nf.net

Carey Tremblay
Hockey Nord
126, promenade Borden
Yellowknife, TNO X1A 3P8
867-920-2589 (rés.)
867-873-5240 (bur.)
867-873-8799 (téléc.)
carey@theedge.ca

Willy Saari
BCAHA
1924, Manning Court
Kamloops, CB V2E 2R8
250-828-1440 (rés.)
250-828-0905 (bur.)
250-828-0161 (téléc.)
bigcountry@telus.net

John Jacobs
Hockey Alberta
6310, 41^e avenue
Stettler, AB T0C 2L0
403-742-0065 (tél.)
403-742-0045 (téléc.)
bigjake@telusplanet.net

Wes Smith
SHA
2410, avenue Blain
Saskatoon, SK
S7J 2B6
306-934-0808 (rés.)
306-956-0808 (téléc.)
w.smith@sk.sympatico.ca

Harvey Bolton
Hockey Manitoba
267, rue Green
Flin Flon, MB R8A 0G9
204-687-8339 (rés.)
306-688-5711 (bur.)
204-687-7503 (téléc.)
bolton@mb.sympatico.ca

Rick Morphew
OHF
17, croissant Sandford
Whitby, ON L1R 2R7
905-571-6375 (rés.)
519-570-7576 (bur.)
905-571-7248 (téléc.)
519-654-3712 (cell.)
rmorphew@attcanada.ca

Byron Maggrah
HNO
209, promenade London
Thunder Bay, ON P7A 7Z6
807-768-5355 (rés.)
807-343-3308 (bur.)
807-768-5331 (téléc.)
807-624-6147 (cell.)
pkmaggra@air.on.ca

Steve Sleight
ODHA
10, chemin Grengold
Kanata, ON K2T 1C8
613-592-8516 (rés.)
613-598-4094 (bur.)

sleighdog@rogers.com

Richard Trottier
Hockey Québec
4545, ave Pierre de-Coubertin
Montréal, QC H1V 3R2
514-252-3079 poste 3540 (bur.)
450-628-9161 (rés.)
514-252-3158 (téléc.)
trots17@hotmail.com

Glenn Hurley
AHANB
8, promenade Eydie
Rothesay, NB E2E 4Z2
506-847-4810 (rés.)
506-466-0640 (bur.)
506-849-2830 (téléc.)
glennhurley@hotmail.com

Rick Anstey
PEIHA
45, promenade Conamore
Charlottetown, IPE C1A 8S8
902-894-4613 / 892-1671
902-569-7713 (bur.)
902-368-4337 (téléc.)
ranstey@pei.eastlink.ca

John Sellers
HNS
C. P. 25, 255 Lake Road
Tatamagouche, NÉ B0K 1V0
902-657-2621 (rés.)
902-657-3101 (bur.)
902-657-0355 (téléc. rés.)
jsellers@nshockey.org

6.0 SOMMAIRE ET POINTS-CLÉS

Le mentorat est un processus de développement nécessitant la présence d'une personne de plus d'expérience, un MENTOR, conçu pour aider et guider des personnes moins expérimentées.

Un programme formel de mentorat peut améliorer l'éducation et la formation des officiels.

Un programme de mentorat facilité prend les éléments-clés de la création d'une relation solide et les combine à un programme d'apprentissage stratégiquement planifié.

À titre d'une des composantes des programmes de formation des officiels, le mentorat peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la formation technique et tactique; il permet aussi au protégé d'avoir une vue du fonctionnement interne de l'art de l'arbitrage.

Le succès de toute relation de mentorat dépend de l'engagement des parties concernées.

Un programme de mentorat bien conçu s'avère souvent profitable pour tous ceux qui y participent : le protégé et l'organisation.